



Séance du **20 septembre 2022**

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Pour : Unanimité

Convocation du : 12 septembre 2022  
Date d'affichage : 13 septembre 2022

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le **26 Septembre 2022** et  
publication du **26 Septembre 2022**

**Délibération N° 04-22-45**

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, M. VERHELLEN Jean-Paul, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, Mme WOLOSZ Angélique, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. LAGACHE Frédéric, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, Mme CIESIELSKI Magali, Mme MALECHA Sandrine, M. KOS Arnaud, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria.

Absents excusés et représentés : MM. CARLIER Jean-Louis, FOUQUET Hervé, LAINÉ Patrice

Absente excusée non représentée : Mme DELEDICQUE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme Angélique WOLOSZ

**OBJET**

**RETRAIT DE LA DELIBERATION N°03-22-19 DU 7 JUIN 2022 RELATIVE A  
L'ADHESION DE LA COMMUNE DE THUMERIES AU GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA  
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES DE VIDEOPROTECTION**

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2022/044 du Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault du 28 mars 2022,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Thumeries n°03-22-19 du 7 juin 2022 relative à l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements numériques, de vidéoprotection,



Vu la mise en place d'une centrale d'achat par le syndicat mixte Fibre Numérique 59/62, dédiée à la vidéoprotection, susceptible de pouvoir faire bénéficier aux communes de tarifs encore plus attractifs,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault va procéder au retrait de la délibération n°2022/044,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- De procéder au retrait de la délibération n°03-22-19 du 7 juin 2019 relative à l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements numériques de vidéoprotection.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**



**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

